

SOMMAIRE

Page 2 : 5 000 médecins menacés de ne plus pouvoir exercer

Page 3 : Interview d'une sage-femme en lutte

Page 4 : 19^e Congrès de l'UGICT

LES LUTTES comme fil conducteur

EDITO

Depuis l'été, les catégories MICT mènent des luttes dans notre champ fédéral de la santé et de l'action sociale.

En effet, suite à la crise de la COVID19, nombre de professionnel·les se mobilisent pour obtenir la satisfaction de leurs revendications.

Ces revendications sont celles de la CGT qui, depuis de trop nombreuses années, tire le signal d'alarme sur nos conditions de travail, sur la faiblesse des salaires et sur nos conditions de vies.

La crise a mis en lumière les difficultés de l'Hôpital public à faire face à un tsunami sans précédent, qui par sa violence a dévoilé les carences et surtout les insuffisances d'un système à bout de souffle ne tenant que par la volonté des personnels eux-mêmes, grâce à leur conscience professionnelle.

Seulement voilà, à force de tirer sur la corde, nos dirigeants ont bien compris qu'il était temps d'arroser de quelques subsides quelques professions afin de se prémunir d'une révolution qui mettrait en péril leur choix austéritaire.

Ainsi grâce au Ségur, notre ministre pensait étouffer dans l'œuf toute rébellion qui remettrait en cause ses choix. Eh bien non ! Nombreux sont les mécontent·es qui rejoignent la CGT, non signataire du Ségur.

Ainsi, les techs labos, les sages-femmes, les IBODE, les IADE, les psychologues descendent dans la rue pour revendiquer, exiger un autre avenir pour leurs professions.

GRÂCE AU SÉGUR, NOTRE
MINISTRE PENSAIT ÉTOUFFER
DANS L'ŒUF TOUTE RÉBELLION
QUI REMETTRAIT EN CAUSE SES
CHOIX. EH BIEN NON ! NOMBREUX
SONT LES MÉCONTENT·E·S QUI
REJOIGNENT LA CGT,
NON SIGNATAIRE DU SÉGUR.

L'UFMICT est bien entendu fortement impliquée dans ces luttes. C'est grâce à cette présence et à l'animation des collectifs professionnels de l'UFMICT que toute la CGT est concernée par ces mouvements qui bousculent l'ensemble de l'Hôpital public.

A l'aube d'un congrès de l'UGICT, notre Union Fédérale est fière d'être à la pointe des luttes de notre champ fédéral, instigatrice de la réflexion sur l'Hôpital de demain, mais aussi de l'avenir de nos professions, tant sur leurs contenus professionnels que sur leur exercice ; nous serons pleinement acteur de ce moment important que sera le congrès de Rennes.

Ensemble, gagnons à faire grandir la CGT !

Yann FLECHER, Infirmier AP-HP,
Membre de la Commission Exécutive de l'UFMICT-CGT.

► 5 000 médecins menacés de ne plus pouvoir exercer

❖ Difficile de croire que 5 000 médecins soient sous la menace d'une impossibilité d'exercer dans notre pays durant un épisode pandémique aussi grave que celui que nous vivons actuellement avec la Covid. Pourtant c'est la triste réalité. L'Ufmict-CGT et le syndicat SUPADHUE ont décidé de dévoiler le scandale de l'exploitation des Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne.

De quoi s'agit-il ?

Le Syndicat Unifié des PADHUE représente une partie des 5 000 PADHUE qui exercent en France dans les hôpitaux comme médecins, chercheurs ou pharmaciens, mais sans avoir de reconnaissance administrative.



Ils et elles ne sont ni payé-e-s à hauteur de leur responsabilités, ni reconnu-e-s officiellement comme médecins, chercheurs ou pharmaciens mais ils ont fait le travail et sont reconnu-e-s par leurs pairs.

Ils et elles sont exaspéré-e-s devant l'application déloyale au niveau des directions d'hôpitaux du décret n° 2020-1017 du 7 août 2020 relatif à l'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par les titulaires de diplômes obtenus hors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen.

Le SUPADHUE et l'Ufmict-CGT condamnent le manque de considération et de reconnaissance subi par ces praticien-ne-s, notamment leur exclusion du Ségur de la santé, et s'engagent à contacter les députés ayant fait la proposition de loi n°3268, visant à octroyer une autorisation d'exercice aux praticiens ayant participé à la lutte contre la Covid-19, afin d'appuyer cette initiative.

Le 21/09/2021 à 15h00, deux représentants du Syndicat de l'Union des Praticiens à Diplômes Hors Union Européenne (SUPADHUE), le Dr ZEKRAOUI Djamel et le Dr MAHDI Tarek, ainsi qu'un représentant de l'Ufmict, le Dr TRON DE BOUCHONY Eric, ont été reçus au niveau du ministère de la santé par M. DELECLUZE Stéphane, représentant de la DGOS.

Lors de cette rencontre, M. DELECLUZE a considéré que l'application de la loi avait pris du retard, car dans le contexte épidémique de la covid19 elle n'a pas été la priorité du ministère. Il admet qu'il faudrait améliorer la communication avec les syndicats et nous a promis des retours très prochainement quant au calendrier des commissions. Il considère également que les commissions sont souveraines et ont la possibilité de rejeter des dossiers en commissions nationales bien que les praticien-ne-s concerné-e-s continuent à exercer actuellement.

Il nous annonce que les 5 000 praticien-ne-s ne seront pas régularisé-e-s entièrement, sinon « à quoi servirait les ECN (épreuves classantes nationales) ? ».

Selon ses dires, les commissions nationales de chaque spécialité ne débiteront qu'à la fin des commissions régionales de cette spécialité, ceci pour une meilleure équité dans le traitement des dossiers régionaux ; cependant il nous annonce le début des commissions nationales pour fin 2021.

En ce qui concerne les praticien-ne-s non éligibles au décret 2020-1017, nous avons abordé l'exclusion des praticien-ne-s ayant exercé en tant qu'attachée de recherche clinique, ingénieure hospitalière et chargée de pharmacovigilance, alors que ces fonctions ont été incluses dans le précédent décret (2012-659 du 4 mai 2012). M. DELECLUZE a répondu que ce n'était pas une omission, et que malgré leur implication dans la recherche dans la lutte contre la covid-19, ils se verraient ensuite refuser l'autorisation d'exercice.

Pour les praticien-ne-s non éligibles à l'autorisation d'exercice, faute d'une prise de fonction au-delà du 1^{er} juillet 2019, là non plus, malgré leurs sacrifices et leur participation cruciale pendant la crise sanitaire de la covid-19, aucune reconnaissance sous forme de décret leur permettant de bénéficier d'une équivalence de diplôme n'est envisagée par le ministère de la Santé.

Le ministère laisse ainsi peser la menace d'une fin de contrat au 31 décembre 2022 sur des centaines de praticien-ne-s, mettant en péril la continuité de soin de bon nombre de services, comme le prouve la fermeture ponctuelle d'une dizaine d'hôpitaux l'été dernier.

Nous sommes donc en présence d'un préjudice pour cette catégorie de salarié-e-s, qui touche des femmes et des hommes exploité-e-s de façon honteuse, plongé-e-s dans la précarité, menacé-e-s de ne plus pouvoir exercer alors qu'ils et elles font vivre les hôpitaux et sauvent des vies chaque jour.

Certains sont étrangères-es, d'autres sont français-es, ayant fait des études à l'étranger, mais toutes et tous font l'objet de ce traitement ignominieux.

La CGT ne laissera pas passer cela !

Laurent LAPORTE
Secrétaire général de l'Ufmict-CGT.



❖ **Marielle*** est sage-femme depuis 1989, première promotion à quatre ans, avec présentation d'un mémoire pour validation du diplôme.

La profession sage femme est mobilisée depuis plusieurs mois, pourquoi ?

Le malaise est présent depuis de nombreuses années et a été exacerbé par la crise sanitaire. Profession médicale à compétences définies depuis 1803, les sages-femmes ont participé à la formation de générations de médecins. Les unes ne peuvent travailler sans les autres, quel que soit le type d'exercice. Cependant, depuis une dizaine d'années, les compétences des sages-femmes ont été élargies: suivi gynécologique, IVG médicamenteuse, et maintenant IVG instrumentale. Les sages-femmes sont donc présentes auprès des femmes tout au long de leur vie. Pour autant, cette profession reste très mal connue du grand public mais aussi des autres professionnels de santé.

La qualification, les responsabilités doivent être reconnues et valorisées. Cela passe par une position clairement affirmée dans les établissements de santé, en PMI et en libérales. Nous ne sommes pas les assistantes de, mais une profession médicale qui peut travailler en totale indépendance dans son champ de compétences définies. En dehors de ce champ, nous collaborons avec les autres personnels médicaux et non médicaux. Evidemment, la valorisation financière de notre qualification est indispensable pour éviter la fuite des sages-femmes vers autre chose. Les établissements manquent cruellement de sages-femmes, ce qui dégrade fortement les conditions de travail, de nombreuses sages-femmes sont en burn out.

La mobilisation du 7 octobre a vu 5 000 sages-femmes descendre dans la rue, est-ce une réussite selon vous ?

C'est effectivement une très belle mobilisation. Les 4 types d'exercice étaient mobilisés, ainsi que les étudiants-e-s. Des très nombreuses sages-femmes grévistes assignées ou réquisitionnées, des établissements privés ont été contraints d'envoyer les patientes sur d'autres établissements car toutes les sages-femmes étaient grévistes. Cela démontre bien notre place essentielle dans le système de soin.

Au fond, selon toi, quelle serait la première mesure à mettre en œuvre ?

Rendre la profession attractive en affirmant fermement et de façon législative la place indispensable de la sage-femme auprès des femmes tout au long de leur vie. Sage-femme ne se résume pas au suivi de grossesse et à l'accouchement. Cette mesure doit obligatoirement être associée à une revalorisation financière significative afin de répondre au niveau de responsabilité et de qualification. Les sages-femmes fuient les établissements, le manque d'effectifs, des conditions de travail qui ne cessent de se détériorer, des journées durant lesquelles on travaille parfois en jouant avec les limites de la sécurité des patientes. Un sentiment de travail non accompli, des heures supplémentaires qui ne cessent de s'accumuler, des années en CDD, tout cela pousse certaines consœurs vers la sortie, de plus en plus de sages-femmes se reconvertissent, certaines l'année même de l'obtention de leur diplôme. Une mesure forte serait aussi de légiférer et de donner les moyens aux établissements de créer des filières physiologiques sous la pleine et entière responsabilité des sages-femmes, avec création d'effectifs. Rappelons que la profession de sage-femme est la plus ancienne des professions médicales.

* Prénom anonymisé.

Françoise GAILLARD
Sage-Femme du CHU de Montpellier
Membre de la Commission Exécutive de l'UFMICT-CGT.

► 19^e Congrès de l'UGICT

► L'UGICT tiendra son congrès du 23 au 26 novembre prochain. L'UFMICT-CGT en est bien évidemment partie prenante, étant la première Union Fédérale en termes d'affilié-e-s. Ce moment sera l'occasion de faire le bilan de l'activité, mais surtout de tracer les perspectives pour inscrire dans la durée l'activité spécifique au sein de notre organisation.

L'ensemble des Médecins Ingénieurs Cadres et Techniciens (MICT) doit pouvoir se sentir représenté par la CGT. Que ce soit par la réflexion autour des enjeux du numérique, ou encore de la mise en œuvre d'un management alternatif, nous, syndicalistes CGT avons des choses à dire. Nous avons à débattre, à construire ensemble les revendications qui conduiront à l'amélioration indispensable des conditions d'exercice de nos professions.

L'enjeu du développement des outils numériques sera au cœur des débats de ce congrès. Le télétravail est l'exemple type de la mise en place de nouvelles pratiques. En effet, la crise de la COVID a accéléré la mise en place du télétravail, ce nouveau mode de travail « hors les murs » a permis le maintien d'une activité alors même que nous étions confiné-e-s.

Une fois le confinement levé, le télétravail est devenu normal, nombre de travailleurs optent pour ce nouveau mode. Les raisons de ces choix sont variées, mais le plus fréquent est l'éloignement domicile/travail et donc la nécessité d'éviter des temps de transport parfois trop longs.

Il faut donc penser à mettre en place des règles portant les limites de ce qui deviendra probablement la norme.

On voit bien ici la nécessité de débattre, réfléchir et construire ensemble la définition du cadre permettant la mise en place des règles concernant le télétravail.

► Enquête Télétravail de l'UGICT CGT :

<https://teletravail.ugictcgt.fr/>



Ce congrès sera donc bien un moment permettant débats, échanges, rencontres. Chaque moment de ce congrès sera un pas de plus dans la construction et le développement de notre Union Fédérale. Chaque membre de notre délégation sortira renforcé-e dans son engagement et la pratique de son syndicalisme spécifique.

Nous devons réussir la construction de notre délégation, qui sera le reflet de notre champ fédéral, tant en matière de profession qu'en matière de représentation territoriale.

De la réussite de ce moment fort dans la vie syndicale dépend l'avenir du syndicalisme spécifique, alors ensemble, mettons au débat les documents préparatoires pour que tous soient acteurs de ce congrès !



► Site dédié au congrès de l'UGICT CGT : <https://ugictcgt.fr/congres2021/>

Yann FLECHER, Infirmier AP-HP,
Membre de la Commission Exécutive
de l'UFMICT-CGT.



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :@.....

